

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**DEPARTEMENT DE LA MARNE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE REIMS**

-----  
**CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL**  
**SEANCE DU 14 janvier 2021**

**Date de convocation : 11 janvier 2021**

**Nombre de Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 10 + 1 pouvoir**

Par suite d'une convocation en date du 11 janvier 2021 les membres composant le Conseil Municipal de Trepail se sont réunis en mairie à 18h00 le 14 janvier deux mil vingt et un sous la présidence de Monsieur Denis BOUDVILLE, Maire.

Présents: Messieurs Denis BOUDVILLE ; Arnaud BEAUFORT ; Cyril BEAUFORT ; Ghislain OLIVIER ; Guillaume ELIE ; Hubert CARRE ; Brice BEAUFORT et Alain GUILLAUME. Mesdames Sylvie GERARD MAIZIERES et Pascale REDON.

Absents : Éric LAFFARGUE pouvoir à Pascale REDON

Secrétaire de Séance : Guillaume ELIE

**POINT DE SITUATION**

Hubert CARRE informe le conseil du mauvais état des bois, Pascale REDON confirme.

Brice BEAUFORT informe le conseil que l'ébauche du Trépail info de janvier est terminée, il va la transmettre au maire et à Pascale REDON afin qu'ils donnent leurs avis.

Sylvie GERARD MAIZIERES informe le conseil que pour le calvaire, il reste les travaux de peinture à réaliser, ils ont été mis en suspend en raison de la situation météo. Par contre les travaux concernant le monument aux morts sont terminés.

Pascale REDON informe le conseil de sa rencontre avec les membres du Moulin Fleuri au cours de laquelle ils lui ont communiquées l'ensemble des travaux de fleurissement qu'ils effectuaient.

Alain GUILLAUME Informe le conseil de la réalisation des travaux chemin des Nennerets, il demande au maire s'il serait possible de réaliser des travaux de curage des fossés qui débordent, le maire se propose de se rendre sur place avec lui afin de voir l'étendue des travaux à réaliser.

**ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour, il commence par faire passer le point budget à l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de renouveler le contrat du remplaçant de l'agent communal en raison de la prolongation de l'arrêt de ce dernier, il propose au conseil de prendre une délibération permettant de renouveler le contrat de remplacement jusque fin juin dans un souci d'assouplissement de la procédure.

Le conseil entérine la délibération à l'unanimité.

Au sujet du traitement du covid 19 au sein du territoire, Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition de deux lieux de vaccination un sur Rilly la Montagne et un sur Verzy mais rien n'est pas encore décidé .

Au niveau du site internet, Monsieur le Maire indique au conseil qu'il sera bientôt mis en ligne.

En ce qui concerne la remise de colis aux aînés les retours ont été très positifs, la formule va donc être conservée pour les prochaines années.

Pour ce qui est du sapin et de la tombola les retours ont été également très positifs ; une réflexion va être menée afin de développer cette idée d'animations pendant les fêtes de fin d'année au sein de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil de la venue du distillateur courant janvier dans les mêmes dispositions que l'an dernier, la société Palmer est d'accord.

En ce qui concerne les travaux rue de Vaudemange, ils avancent bien, en ce moment ce sont les travaux d'enfouissement des réseaux secs qui sont en cours de réalisation par la société SCCE, vu les intempéries ces travaux devraient être terminés courant février. Ensuite ce sera les travaux de réfection de la voirie qui commenceront.

Pour ce qui est de l'ASA, les courriers sont partis avant les fêtes de fin d'année, à priori il y aurait plus de réponses positives que de réponses négatives.

Le commissaire enquêteur sera présent sur la commune le lundi 1<sup>er</sup> février de 14h à 16h, le mardi 2 février de 16h à 18h00 ou de 15h00 à 17h00 si toujours couvre-feu à 18h00 et le mercredi 3 février de 10h00 à 12h00.

A l'issue de ces réunions, il aura un mois pour transmettre son rapport à la sous-préfecture d'Eprenay.

En ce qui concerne le dépôt de pain, Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire du fond de commerce l'a mis en vente.

Pour ce qui est des travaux au niveau de la salle de la mairie les membres de la commission bâtiment ainsi que monsieur le maire ont eu rendez-vous avec une entreprise spécialisée dans l'insonorisation qui propose la pose d'un fond en toile tendue mais également avec la société Hautem pour revoir l'éclairage. Actuellement les devis sont en cours d'étude.

En ce qui les bâtiments de l'école et annexes il faut dès maintenant s'intéresser à leur évolution possible en raison du transfert des écoles aux Petites loges à compter de 2022, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se réunir le samedi 13 février à partir de 9h30, afin d'en discuter.

Pour ce qui est de l'aménagement paysager de l'entrée du village, Monsieur le Maire demande à Pascale REDON de présenter les différents devis qu'elle a reçu , après en avoir délibéré avec les autres membres du conseil . L'Entreprise COMIN est retenue.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil afin d'accueillir un stagiaire en découverte d'entreprise et signer la convention de stage en découlant, le conseil décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

#### TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME : RAS

Pascale REDON : RAS

Sylvie GERARD-MAIZIERES informe le conseil que dans le cadre de l'opération du PNR les habitants ont du talent, 4 talents trépaillots ont été retenus.

Brice BEAUFORT : RAS

Hubert CARRE : RAS

Guillaume ELIE informe le conseil de la présence d'une infiltration au niveau de l'abri de bus.

Ghislain OLIVIER :  
Cyril BEAUFORT : RAS  
Arnaud BEAUFORT : RAS

---

*La séance est clôturée à 20h00*

**ANNEXE : LES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION 2021- 01 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir renforcer les effectifs des services techniques de la commune;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

**Article 1 :** Le recrutement éventuel d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du du 1<sup>er</sup> février 2021 au 30 juin 2021.

**Article 2 :** Cet agent assurera des fonctions d'entretien des espaces verts et d'entretien de la commune à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

**Article 3 :** Il devra justifier du permis VL.

**Article 4 :** La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 412 indice majoré 368 du grade de recrutement.

**Article 5 :** Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**DELIBERATION 2021- 02 SIGNATURE CONVENTION DE STAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de stage de Monsieur PUYRAVEAU Antoine, élève de 4ème en enseignement agricole au sein de la Maison Rurale Familiale de Vertus-Blanc Coteaux. En effet dans le cadre de son enseignement, il doit effectuer un stage en alternance de 8 semaines 18 janvier 2021 au 11 avril 2021.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal, afin d'accueillir ce stagiaire au sein de la commune et signer la convention de stage qui en découle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ;

**DECIDE**

D'autoriser le maire à accueillir ce stagiaire au sein de la commune et à signer la convention de stage qui en découle.